



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ateliers protégés

Question écrite n° 56642

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait émis par le Groupement des ateliers protégés-Union nationale des entreprises de travail adapté (GAP-UNETA) de voir octroyer à la personne handicapée employée par une entreprise de travail adapté un statut de salarié à part entière, comportant les mêmes droits que ceux des salariés, notamment handicapés, des autres entreprises. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56642

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 250